

SNUEP-f.s.u.

12, rue Cabanis 75 014 Paris
tel : 01 45 65 02 56 fax : 01 45 65 06 09
courriel : snupe.national@wanadoo.fr
site : www.snupe.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

> du 13 au 20
Octobre 2011
je vote

> Spécial élections

cliquez, votez



POUR l'enseignement professionnel
Ne lâchons rien!



Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %*

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

TEWA/PARIS

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant-âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.
Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et la Sauvegarde.

À qui la faute ?

On peut parfois entendre en salles des profs des collègues s'interroger : « mais comment a-t-on pu en arriver là ? » Si on en est là, c'est le résultat de choix et de décisions politiques pris depuis plus de dix ans.

En 5 ans, c'est plus de 60 000 emplois qui ont été supprimés dans l'Éducation, avec des conséquences dramatiques sur les conditions d'accueil des jeunes mais aussi sur les conditions de travail des enseignant-es. Cette politique de réduction de moyens n'est que l'application des orientations idéologiques que sous-tend la redéfinition en profondeur du système éducatif voulue par ce gouvernement.

Ces orientations ont été un temps camouflées derrière un discours qui calquait la sémantique des syndicats les plus progressistes : égale dignité, réussite de tou-tes ou de chacun-e, élévation du niveau de qualification... Pure démagogie !

Jamais le SNUEP-FSU n'a adhéré ni contresigné les réformes en cours, au contraire d'autres syndicats.

Aujourd'hui, le bilan est lourd et la responsabilité des organisations syndicales qui ont accompagné ces transformations est grande. Les conséquences de l'ensemble de ces contre-réformes sont dramatiques pour les jeunes, pour le système éducatif et pour les personnels. Même l'OCDE tire la sonnette d'alarme : en France, 10,6 % de la dépense publique est dédiée à l'Éducation contre 12,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. L'École de la république ne parvient pas à réduire les inégalités, elles les aggravent ! Le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 19 ans a diminué entre 1995 et 2009, passant de 89 % à 84 %. Et que dire des enseignant-es qui ne sont plus formé-es et qui sont parmi les moins bien payé-es d'Europe !

La réforme du Bac Pro 3 ans participe à cette casse du système éducatif. Elle engendre une augmentation des décrochages scolaires, ne permet pas l'élévation du niveau de qualification. Elle s'attaque à la qualité de la formation et casse les diplômes. Elle dénature la mission de l'Enseignement professionnel qui n'est plus en mesure de faire réussir les élèves les plus fragiles. Elle calque l'enseignement professionnel sur l'apprentissage, axant principalement la formation sur l'insertion professionnelle immédiate aux dépens d'une formation globale de l'Homme, du citoyen et du salarié.

Du 13 au 20 Octobre, vous êtes appelé-e à élire vos représentant-es. Votre vote permettra au syndicat que vous avez choisi d'être plus fort et de pouvoir défendre la vision que vous avez de votre métier et de l'Enseignement professionnel.

*Alors pour redonner de l'ambition au service public de la formation
sous statut scolaire, pour défendre votre statut,
pour améliorer vos conditions de travail, pour la réussite de tous les jeunes.*

Votez et faites voter SNUEP, votez et faites voter FSU !

Jean Sébastien Bélorgey, Jérôme Dammerey

Éditorial	p.3
AIS-ASH, non titulaires, PLP CTx, statuts et paritarisme	p.4-5
Manuels SVT, maternité des Lilas, logement	p.6
Formation des enseignants	p.7
Dossier Bac Pro 3 ans	p.8-9
Apprentissage	p.10-11
Adhésion	p.12-13
CPE - Vie scolaire	p.14



AIS-ASH Dérives dans l'Adaptation Scolaire

Le SNUEP-FSU dénonce les nouvelles évolutions concernant l'Adaptation Scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Fermeture de 215 classes de SEGPA à la rentrée 2010, mise en œuvre de la circulaire sur les machines dangereuses, refonte de l'enseignement professionnel en 4 champs : habitat, hygiène-alimentation-services, espace rural et environnement, vente-distribution-magasiner. Tous ces textes préconisent aussi la mise en réseau SEGPA/collèges ou SEGPA/LP.

Le SNUEP-FSU dénonce ces orientations qui n'ont qu'un objectif : réduire le coût de ces formations.

Ces démarches uniquement comptables ont de graves conséquences pédagogiques. Toutes ces mesures gouvernementales modifient le rapport à l'atelier pour les élèves, ainsi que les méthodes pédagogiques pour les enseignant-es. Elles favorisent le glissement du professionnel vers le technologique, écartant les PLP au profit de professeurs de technologie certifiés. Si le SNUEP-FSU est en accord avec l'objectif de niveau V pour ces élèves, en revanche, il dénonce la déprofessionnalisation du contenu de ces formations.

Le SNUEP-FSU réaffirme que pour les élèves en difficulté il est plus facile d'apprendre en manipulant qu'en conceptualisant.

Pour faciliter l'intégration de ces élèves, il faut revoir les contenus de formation en s'appuyant sur l'expérience des PLP des disciplines professionnelles.

Le SNUEP-FSU revendique :

- le développement des SEGPA avec leurs spécificités dans le collège et le maintien de la formation professionnelle ainsi que la création au minimum d'un EREA par département pour accueillir l'ensemble des élèves relevant de ce dispositif,
- un maximum de 12 élèves par division et 6 élèves par groupe à l'atelier, y compris les élèves en intégration,
- la création en LP de sections à effectifs réduits pour accueillir les élèves issus de SEGPA et d'EREA,
- une formation de tous les enseignants professionnels et/ou la délivrance du 2CA-SH,
- l'affectation des PLP seulement sur la

base du volontariat avec une formation adaptée aux autres secteurs du champ professionnel,

- le développement qualitatif des ULIS avec un renforcement de l'accompagnement (professeurs formés, AVS en nombre suffisant formés sur des emplois pérennes, heures de concertation généralisées),
- l'intégration dans le service horaire hebdomadaire des 2 heures obligatoires de coordination et de synthèse pour les PLP intervenant dans ce dispositif,
- la revalorisation de l'indemnité forfaitaire de sujétion spéciale (non revalorisée depuis plus de 30 ans !) et son paiement sous forme de points d'indice (NBI),
- le respect du statut des PLP en SEGPA.

Gérard Rumeau

PLP Chef de travaux

Le temps de service des PLP Chefs de Travaux (CTx) est défini par la circulaire du 24 mars 2011. Actuellement il est de 39 h. Ce temps de travail n'a jamais été réévalué depuis 1991. Mais les tâches qui leur échoient ont évolué et augmenté de manière très importante : contact avec la région, appels d'offres, responsabilité des stages, organisation des certifications, impulsion, centralisation et remontée des projets, production de documents professionnels et surtout animation de nombreuses réunions...

Le SNUEP-FSU demande :

- une remise à plat concertée des missions du CTx,
- que le temps de travail des PLP CTx soit de 35 h,
- que le CTx nommé en LP soit un PLP,
- que les PLP CTx restent dans le corps des PLP avec un temps de travail annuel de 36 semaines.

Le SNUEP-FSU dénonce et refuse l'utilisation des coordonnateurs de disciplines comme échelon intermédiaire d'une hiérarchie administrative et pédagogique.

Le SNUEP-FSU revendique la création dans tous les LP de postes d'assistant CTx.

Le SNUEP-FSU demande la revalorisation de l'indemnité de responsabilité et son paiement par des points de NBI.

CCP et NON-TITULAIRES

LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES ACADÉMIQUES (CCP) installées en 2008 ne doivent pas se limiter au rôle de commissions disciplinaires. Elles doivent avoir un champ de compétences comparable à celui des Commissions Académiques Paritaires (CAP) des PLP titulaires, pour garantir le respect des règles de gestion et de traitement des personnels.

• Les CCP doivent garantir dans la transparence l'égalité de traitement dans la gestion des carrières des personnels (affectation, avancement...).

• Le SNUEP-FSU revendique un véritable plan de titularisation rapide qui n'écarte personne,

• Le SNUEP-FSU revendique la mise en place de concours nationaux adaptés, accompagnée d'ouvertures de postes

en conséquence, pour tous les personnels non-titulaires.

Pour le SNUEP-FSU, au-delà de la question de la titularisation et de l'élévation du niveau de recrutement, une ré-



flexion importante doit avoir lieu sur les conditions de reclassement des personnels. Le décret de 1951 ne favorise pas une réelle prise en compte des parcours de carrière et n'incite pas les collègues à passer le concours.

• Le SNUEP-FSU demande la suppression de la clause butoir et revendique un reclassement au plus favorable,

• Le SNUEP-FSU exige une mise à plat des règles de reclassement et la mise en place d'un cadrage national pour que, quelle que soit l'académie de recrutement, les règles les plus favorables soient appliquées pour tout-es.

• Le SNUEP-FSU revendique une grille nationale de traitement et un rythme d'avancement identique pour tous et toutes.

du 13 au 20 octobre

VOTEZ et FAITES

VOTER pour les listes FSU

(SNES, SNEP, SNUEP)

à la CCP des non-titulaires

Avec le SNUEP-FSU Défendons nos STATUTS et le PARITARISME

Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement aux statuts des personnels de la Fonction publique (FP).

Le recrutement par concours et le maintien du statut général de la FP sont des garanties de fiabilité, de probité et d'indépendance. Le recrutement, la carrière, la rémunération et les choix individuels doivent obéir à des règles collectives transparentes et connues de tous, fondées sur des éléments objectifs et comparables.

Les instances consultatives, CT et CAP, ont vocation à favoriser une élaboration démocratique de ces règles et en assurer l'équité dans leur mise en œuvre. Elles doivent rester lieux de transparence et de garantie d'égalité de traitement dans la gestion des carrières des personnels.

Le SNUEP-FSU, avec les personnels, s'engage à défendre et à promouvoir des règles collectives de gestion afin que tous aient la possibilité d'atteindre les indices terminaux de leurs corps et un droit effectif à la mobilité tant géographique que professionnelle.

Le SNUEP-FSU revendique le retour à un mouvement national unique.

Combattre les contre-réformes pour garantir le maintien des statuts

Avec la LOLF et la RGPP nous assistons à une entreprise sans précédent de destruction des politiques et des services publics. Dans l'EN la réforme dite de la « modernisation » se traduit par un désengagement de l'État :

- suppression massive de postes (non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite),
 - recours massif aux contractuel-les et aux vacataires,
 - abandon de la formation des stagiaires,
 - projet de fusion des corps, instauration de la loi de mobilité, politiques de remise en cause du statut général de la FP.
- Le ministère élabore une complexe classification des établis-

sements scolaires (ERS, RAR, internats d'excellence, CLAIR, etc.) créant des postes spécifiques (postes à profil). Il s'agit ici de mettre en place un processus d'individualisation contournant le statut des personnels.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance dans les établissements (conseil pédagogique, autonomie, recrutement direct postes à profil...) vise à installer la concurrence, à conditionner les moyens à la réalisation d'objectifs, à introduire une nouvelle gestion des ressources humaines où la contractualisation fait son apparition (évaluation, lettre de mission individuelle).

Le programme « ÉCLAIR » constitue la forme la plus aboutie de la combinaison des politiques néolibérales jusqu'à présent expérimentées de manière isolée. Nous trouvons ici tous les éléments clés de la « modernisation de l'État » avec deux grands perdants les usagers et les personnels...

Le SNUEP-FSU s'oppose fermement à cette vision ultralibérale de l'école et de la gestion des personnels basée sur l'individualisation de la carrière et la compétitivité des personnels entre eux, en dehors de tout contrôle paritaire, de tout cadre statutaire. Le SNUEP-FSU s'oppose à la mise en place du programme CLAIR et à toute initiative ministérielle conduisant à modifier la nature des statuts des PLP et des CPE.

Le SNUEP-FSU dénonce aussi le salaire au mérite avec la mise en place de l'entretien d'évaluation professionnelle des enseignant-es par les seuls chefs d'établissement. Nous demandons l'abandon de cette façon de gérer les personnels.

Combattre les contre-réformes pour refuser les dégradations des conditions de travail

Le gouvernement dénature le travail des personnels, au nom de la performance, du souci d'excellence, de la recherche maximale



Manifestation à Paris - 19 mars 2011

d'économie, de la promotion du mérite, de la culture du résultat. Les personnels sont de plus en plus soumis à la pression d'indicateurs qui les dépossèdent de ce qui donne sens à leur engagement professionnel.

Les PLP et les CPE depuis quelques années subissent un alourdissement des charges de travail :

- mise en place systématique des examens sous forme de CCF,
- mise en place de nouvelles dispositions (cartable ou cours mis en ligne, banques d'exercices constituées par les professeurs),
- multiplication des réunions hors temps scolaire (concertation, GAIN, pré-conseils de classe, remise des bulletins, des diplômes, portes ouvertes...),
- formation continue hors temps scolaire,
- nouvelles missions aux tâches multiples non définies (professeur référent, tuteur, coordonnateur...).

Le SNUEP-FSU constate que l'obligation de service des enseignant-es de 18 h équivaut à 45 h.

Le temps de travail et le temps de présence des collègues dans les établissements est en train d'exploser. Les pressions se multiplient pour faire accepter les heures supplémentaires.

L'augmentation des tâches et la suppression de postes dans tous les secteurs de l'EN dégradent les conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU défend la réduction de temps de travail hebdomadaire et revendique une obligation de service de 15 h (hebdomadaires) devant élèves, de 3 h de concertation pédagogique permettant un réel travail en équipe disciplinaire (préparation des TP, échange de pratiques...) et pluridisciplinaire (prise en compte de la spécialité professionnelle).

Le SNUEP-FSU refuse les nouvelles charges de travail et défend la création d'emplois correspondant à toutes les nouvelles missions qui sont imposées aux enseignant-es (suivi individuel des élèves, décrochage scolaire, orientation...).

Nous rappelons la nécessité de maintenir les autres personnels de l'établissement (COP, infirmières, CPE, personnels TOS, assistantes sociales, AVS...) afin de garantir un environnement scolaire de qualité.

Le SNUEP-FSU demande la prise en compte des souffrances professionnelles, des difficultés liées à l'exercice de la profession et la reconnaissance de la pénibilité du métier.

Le SNUEP-FSU revendique un aménagement des fins de carrière et une véritable CPA.

Manuels scolaires : quand le genre fait polémique !

Christine Boutin a adressé le 31 mai dernier une lettre ouverte au ministre de l'Éducation nationale lui réclamant d'interdire ou de corriger certains manuels de Sciences et Vie de la Terre (SVT) au prétexte qu'ils mentionnent « un enseignement directement et implicitement inspiré des théories du genre » (nouveaux programmes effectifs, rentrée 2011). Présidente du parti chrétien démocrate elle est soutenue dans sa croisade par divers lobbies des associations familiales catholiques, par JF Copé, secrétaire général de l'UMP, et par des députés et des sénateurs UMP et Nouveau centre. Toutes et tous comparent la théorie du genre à « un courant de pensée » voire à un « parti pris idéologique ». Une telle intrusion, qui plus est religieuse, dans l'enseignement public est inacceptable à plusieurs égards.

D'une part, ce n'est pas aux partis politiques, quels qu'ils soient, et encore moins aux religieux, d'arbitrer la scientificité d'une théorie. Seule la communauté scientifique peut l'évaluer. Cette lettre au ministre, soutenue par la pétition de 80 députés, suivie d'une autre lettre de 113 sénateurs, est une ingérence religieuse qui relève d'anciennes pratiques condamnables.

D'autre part, les études féministes en sciences sociales, en sciences du vivant, en sciences de l'Homme ont aujourd'hui démontré, en questionnant les préjugés et les stéréotypes de genre, que les inégalités entre les femmes et les hommes relèvent d'une construction sociale et non d'une supposée nature. Les études sur le genre doivent prendre toute leur place dans l'école et dans la société pour lutter contre les injustices et les violences que subissent les femmes. Tendre vers une société égalitaire nécessite formellement d'abolir la hiérarchie entre les sexes - et cette mesure va, de fait, à l'encontre des idées véhiculées par la droite religieuse.

Enfin, le BO qui régit les nouveaux programmes de SVT préconise « d'affirmer que, si l'identité sexuelle et les rôles sexuels dans la société avec leurs stéréotypes appartiennent à la sphère publique, l'orientation sexuelle fait partie, elle, de la sphère privée ». Or, dans un contexte où l'homophobie se renforce⁽¹⁾, où une députée UMP, Mme Barège, ose comparer le mariage homosexuel à une union avec des animaux, où le rapport sur les discriminations en milieu scolaire du 22 septembre 2010 révèle l'ampleur de l'homophobie et du sexisme à l'école, il est plus qu'indispensable, pour éviter ces outrances, d'éduquer en inscrivant officiellement ces questions dans les programmes scolaires.

Le SNUEP-FSU condamne l'intrusion religieuse dans l'enseignement public et laïque que constituent les lettres et pétitions au ministre, et exige qu'il ne soit aucunement tenu compte de cette pression sur les programmes et les manuels de SVT.

Sigrid Gérardin

⁽¹⁾ voir le rapport annuel de l'association SOS Homophobie



ATTAQUES INCESSANTES CONTRE LES MATERNITÉS

La restructuration de l'hôpital public à l'œuvre depuis plusieurs années produit aujourd'hui les effets désastreux que nous avons dénoncés. Elle renvoie vers l'individualisation des services et le « chacun-e selon ses moyens ». Les femmes sont particulièrement touchées par cette restructuration, avec les regroupements tant des accouchements (1500 par an au moins) que des avortements, pour des raisons de rentabilité.

Les attaques pernicieuses contre les IVG les ont rendu impossibles dans certaines villes ou régions, envoyant à nouveau les femmes à l'étranger.

Le gouvernement vient de franchir une étape supplémentaire en s'attaquant à la Maternité des Lilas, maternité de proximité dans le 93, de type militant depuis 1964, qui assure 1700 accouchements, 1300 IVG et 15 000 consultations par an. Alors que le projet de reconstruction et de modernisation de cette

structure avait été validé depuis plus d'un an (ministre, DDASS, ARHIF, MAINH¹...), l'ARS² et son président Claude Evin viennent d'opposer un refus revenant sur les décisions prises. L'ARS tente même de vendre la maternité à un groupe privé géré par un fonds de pension australien !

Depuis juin, la maternité et ses personnels, avec l'aide des réseaux de femmes, de la mairie ou des militant-es, s'organisent pour faire revenir l'ARS sur sa décision.

La Maternité des Lilas n'est pas à vendre, ne laissons pas le gouvernement démanteler les services publics de santé.

Marie-Caroline Guérin

⁽¹⁾ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du 93 (DDASS), l'Agence Régionale de l'Hospitalisation IDF (ARHIF), Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (MAINH).

⁽²⁾ Agence Régionale de Santé, qui a remplacé l'ARHIF depuis avril 2011.

<http://collectif-maternite-des-lilas.org>

Un toit c'est la loi !

Les promesses du candidat-président qui déclarait que « pas une personne ne devait dormir dehors », ne sont pas tenues comme on a pu le voir crûment cet été.

Devant la dégradation des conditions d'accueil des sans-abri (réduction de 10 à 25 % des budgets des CHRS¹ et des budgets du relogement d'urgence), le fondateur du SAMU social, Xavier Emmanuelli, a protesté en démissionnant de son poste de direction et les salarié-es du 115 se sont mis en grève. Une lutte commune entre les travailleurs de l'urgence sociale et les sans-logis a dès lors été initiée.

Cet été, les expulsions se sont succédées, souvent violemment, obligeant les familles à organiser des campements : les expulsés de la barre Balzac à La Courneuve, à Bagnolet, à Montreuil. Mais il faut croire que camper est encore bien trop confortable pour les familles : rue de la Banque ou square Boucicaut à Paris, la police les chasse à coup de gaz.

L'État se refuse à appliquer les lois sur l'accueil des sans-abri et sur le relogement de toute famille reconnue prioritaire par la loi DALO². Une loi tellement inefficace que l'État préfère s'en dégager en payant des amendes dérisoires. C'est ainsi que plusieurs familles ayant obtenu gain de cause au Tribunal administratif sont toujours sans-abri.

La situation ne cesse de s'aggraver. Le SNUEP-FSU soutient le collectif « Urgence, un toit ! » et demande le respect et l'application de l'obligation d'accueil inconditionnel des personnes sans-abri, l'application effective de la loi DALO, l'arrêt des expulsions, la réquisition des logements et locaux vides et les financements pour assurer l'urgence sociale.

Dominique Plantier

<http://collectifurgenceuntoit.over-blog.com/>

⁽¹⁾ CHRS : centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

⁽²⁾ Loi DALO : droit au logement opposable.

UNE FORMATION DES ENSEIGNANTS AU CŒUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Si le SNUEP-FSU a voulu une réforme du recrutement et de la formation des maîtres, les propositions du ministère sur la « masterisation » ne lui ont jamais convenu. Il n'a eu de cesse de demander la remise à plat de cette réforme inefficace voire scandaleuse à bien des égards, et notamment sur le déroulement de l'année de fonctionnaire stagiaire considérablement dégradée par la circulaire du 25 février 2010.

Le SNUEP-FSU en réclame l'abrogation.

Améliorer le niveau et la qualité de la formation des PLP et CPE, aussi bien au niveau disciplinaire qu'au niveau de la préparation au métier d'enseignant, est un mandat majeur du SNUEP-FSU. C'est une condition indispensable au maintien de l'enseignement professionnel initial et des PLP dans le système éducatif, au même titre que les certifiés, à l'heure de la RGPP et des économies budgétaires.

Cette contre-réforme a eu pour premier effet de diminuer l'attractivité du métier de PLP, les cursus universitaires de formation et préparations aux concours se trouvant fréquemment inadaptes.

Le SNUEP-FSU a obtenu le maintien de systèmes dérogatoires, pour les titres exigibles au concours externe et le report d'un an pour l'obtention de certificats de langue (CLES) et d'informatique (CII).

Malgré cela, les places aux concours PLP ne sont plus intégralement pourvues à l'externe. Nous dénonçons également la mise en place des masters en alternance en lieu et place des formations universitaires !

Le SNUEP-FSU a multiplié les audiences au MEN et les actions sur le terrain pour adapter les cursus de formation à la spécificité des PLP.

Le bilan du nombre de formations aux métiers d'enseignants dans les disciplines professionnelles est bien mince. Bien seul à défendre les intérêts des PLP, le SNUEP-FSU continue à militer pour l'amélioration de leur formation. L'exigence d'un master au concours



Didier Godefroy et Gérard Rumeau

interne est reportée à cinq ans, mais, passé ce délai, quelle sera la situation des non-titulaires de l'enseignement professionnel ? L'accord sur les non-titulaires aura-t-il permis de trouver des solutions ? Le SNUEP-FSU y apportera toute sa détermination, et sera également très attentif à l'épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), mise en place sans réelle concertation, qui semble faire dériver le concours interne en 3^e concours...

Le SNUEP-FSU dénonce les conditions de travail et le manque évident de formation des professeurs stagiaires.

La circulaire de rentrée n'a en rien amélioré leur situation : entre l'allongement du stage d'accueil pendant les vacances, les trois jours de formation à la tenue de classe et le recours à internet pour se former..., rien pour alléger le service des fonctionnaires stagiaires et de leurs tuteurs, tout pour économiser des postes.

Le Congrès de Châtenay-Malabry a donné au SNUEP-FSU des mandats forts pour défendre l'enseignement professionnel initial public et la formation de ses enseignant-es, en exigeant notamment le retrait de la réforme Darcos-Chatel.

Le SNUEP-FSU revendique :

- des concours à recrutement national maintenus et ouverts,
- des pré-recrutements avec allocations pour assurer un vivier dans toutes les disciplines,

- des contenus et formes des concours adaptés aux parcours des candidat-es,
- le maintien du maillage des formations des PLP et du potentiel de formateurs dans le cadre des IUFM devenus écoles associées à l'Université.

Pour le SNUEP-FSU, les masterisations pourront faire suite à une préprofessionnalisation, et intégreront des formations scientifiques, techniques, pédagogiques et didactiques tenant compte des différents parcours des étudiants, et permettant à tout PLP d'atteindre le niveau de qualification Bac + 5.

Les moyens dédiés à la formation continue ne devront pas seulement compenser les insuffisances de la formation initiale. Ils seront entre autres utilisés pour développer les compléments de formation pendant les premières années de titulaires.

Didier Godefroy

du 13 au 20 octobre 2011
au CAP : votez et faites voter
SNUEP-FSU
au CT et à la CCP :
votez et faites voter FSU



CCF : L'ATTAQUE CONTRE LES DIPLÔMES

L'une des conséquences de la réforme est la quasi-généralisation des CCF au détriment des contenus et du temps d'enseignement. En effet, les CCF doivent être effectués pendant les heures de cours, pendant que d'autres élèves sont supposés travailler en autonomie. Les technocrates chargés de ces réformes n'ont jamais enseigné en LP, qui plus est avec des classes très hétérogènes, parfois à plus de 30 élèves.

Mais il y a plus grave : le CCF s'attaque aux fondements mêmes de ce que devrait être un examen national !

L'anonymat n'existe plus et l'impartialité des épreuves est remise en cause. Dans un contexte de développement de l'autonomie

et la contractualisation des établissements, les chefs d'établissement risquent d'inciter les collègues à vouloir à tout prix les meilleurs résultats. À l'heure où la notation des enseignant-es est appelée à changer, nous risquons de voir une pression encore plus forte sur les collègues pour qu'ils mettent de « bonnes notes ». D'un diplôme national on dérive vers un diplôme maison (ou local) ! Pour réaliser des économies importantes, le gouvernement brade la valeur d'un diplôme reconnu dans de nombreux secteurs économiques, un diplôme qui garantissait aux élèves de LP une formation sérieuse et une poursuite d'études pour certain-es. De plus, n'oublions pas que la

charge de travail des enseignant-es s'en trouve fortement alourdie et les collègues ne sont pas dupes quant à la mesurette concernant les indemnités.

LE SNUEP-FSU REVENDIQUE :

- le retour à des diplômes nationaux avec un cadrage national qui passent par des épreuves ponctuelles anonymes en fin de cycle,
- le retour à l'évaluation des langues intégrée aux diplômes,
- la mise en place d'une réelle épreuve de rattrapage à l'image de celle des baccalauréats généraux et technologiques.

UNE ÉLÉVATION DU NIVEAU DE QUALIFICATION EN TROMPE-L'ŒIL

L'augmentation du nombre de bacheliers en lycée professionnel s'explique en partie par le chevauchement de la fin des cycles en 4 ans et la mise en place des Bac Pro en 3 ans.

L'« effet bourrelet » a ainsi servi la communication du ministère. En effet, là où ce dernier annonce les bienfaits de sa réforme, le SNUEP-FSU constate un simple effet mécanique qui disparaîtra dès la rentrée 2012.

Les jeunes, orientés en CAP sont aujourd'hui considérés par le ministère comme inaptes pour réussir en Bac Pro. En effet, si une supposée passerelle existe entre ces deux cursus, la réalité est autre : pas de place réservée, niveaux requis très différents...

Ce problème dénoncé depuis le début par le SNUEP-FSU aura des effets visibles et désastreux sur la baisse générale du niveau de qualification. La suppression d'une année de formation, des contenus d'enseignement qui se vident, des périodes de formation en entreprise qui

s'allongent... tout cela a des conséquences néfastes sur la formation professionnelle des jeunes.

Ces choix idéologiques du ministère ont pour but de renforcer l'insertion professionnelle immédiate des jeunes en leur dispensant une formation a minima. Ils s'attaquent à l'enseignement professionnel dont la mission est l'éducation et la formation globale des individu-es. Contrairement à ce qu'il a annoncé, la « rénovation » de l'EP implique pour les élèves des possibilités réduites quant aux poursuites d'études. Le ministère met ainsi un terme au projet d'un parcours possible du CAP au BTS. En organisant la baisse globale du niveau de qualification des jeunes qui s'orientent vers la voie professionnelle, il

abandonne de fait toute ambition pour ces jeunes !

Contrairement aux discours démagogues du gouvernement qui prétendent, par la généralisation du Bac Pro 3 ans, vouloir « faire réussir chaque élève », c'est une casse de l'enseignement professionnel qui est organisée, établissant notamment un véritable tri social au sein même de l'École. Outre la spoliation d'une année d'enseignement, cette contre-réforme a instauré de nombreux dispositifs qui dégradent les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des personnels. Parmi eux, citons la quasi-généralisation des CCF qui diminue les temps disciplinaires et vide les contenus d'enseignement. Les CCF participent aussi à mettre en concurrence les établissements et dévalorisent les diplômes.

Citons encore, la tri-annualisation des grilles horaires et le grand « flou » des textes qui régissent l'ensemble de l'EP - qui rendent très difficile le contrôle de ce qui a réellement été donné aux élèves. Associée à cela, l'autonomie des établissements, ou plutôt le pouvoir accru des directions, autorise des marges de manœuvre énormes aux chefs d'établissement qui s'arrangent avec les textes en les interprétant tous différemment.

LE SNUEP-FSU PROPOSE :

- la réintroduction d'un cycle de référence en 4 ans (BEP, Bac Pro),
- des contenus de formation permettant à la fois une insertion professionnelle durable mais aussi une poursuite d'études,
- la redéfinition et la diminution des périodes de stage en entreprise.

DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN FORTE AUGMENTATION

De 1975 à 2008, le nombre d'élèves sortis du système éducatif sans niveau de qualification a considérablement diminué, passant de 170 000 à 42 000.

Le lycée professionnel a fortement contribué à cette baisse en réduisant les sorties en cours de CAP et BEP. Toutefois, en 2008, 140 000 élèves décrochaient encore du

système scolaire sans diplôme. Ce problème majeur a servi de prétexte au ministre de l'époque pour imposer sa « réforme » du Bac Pro 3 ans.

Aujourd'hui ils sont 293 855 à être recensés comme décrocheurs par le ministère (scolaire, CFA, agricole...) ; parmi eux 266 743 sont issus de l'EN soit environ 5 % de l'effectif 2nd degré. Les réformes actuelles portant sur les trois voies du lycée ont donc des conséquences dramatiques sur les

élèves les plus « fragiles » qui ont de plus en plus de mal à aller au bout de leur cycle de formation.

Au LP, depuis 3 ans, c'est en moyenne chaque année 15 % des élèves qui abandonnent leur formation !

Au final, du fait de l'abandon par le gouvernement de tout projet éducatif ambitieux, le décrochage scolaire ne fait qu'augmenter depuis 3 ans.

Citons toujours, l'accompagnement personnalisé, dispositif « marketing » de la réforme au sens où il sert uniquement à la communication du ministère pour leurrer les familles quant à une attention supposée individuelle de leur enfant par l'Éducation nationale. En revanche, le seul objectif atteint par le MEN est la suppression de plusieurs milliers d'emplois dans l'enseignement professionnel dont plus de 6 000 postes de PLP.

La situation est critique : les effets de cette réforme sont néfastes et délétères. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a toujours dénoncé et combattu cette contre-réforme. Aujourd'hui plus qu'hier, il y a urgence !

Le SNUEP-FSU exige de réels moyens pour le service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, pour la réussite de tous les élèves.

LE SNUEP-FSU DEMANDE :

- l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle et le retour à de réels parcours en 4 ans passant par une formation au BEP en 2 ans,
- les moyens nécessaires pour mieux répondre aux vœux d'orientation des élèves vers l'enseignement professionnel et assurer une meilleure prise en charge des difficultés scolaires.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (AP) : MESURE DÉMAGOGIQUE QUI NE RÉPOND EN RIEN AUX DIFFICULTÉS DES ÉLÈVES

(notamment d'ordre socio-économique et culturel) et stigmatiser l'élève en « échec » ne permet en rien de les résoudre.

Les modalités d'application de l'AP volontairement évasives et l'absence de réflexion institutionnelle en amont reviennent à imputer insidieusement la responsabilité de l'échec scolaire des élèves aux seuls enseignants. Les directions d'établissement, dans le cadre de l'autonomie des EPLE nouvellement imposée, utilisent fréquemment ces heures comme moyens d'ajustement de leur DGH quand elles sont intégrées dans les ser-

vices. Ces heures sont souvent effectuées en HSE et sont rarement affectées sur l'ensemble des classes du Bac Pro 3 ans. De plus, l'AP introduit un brouillage des missions de l'enseignant qui est amené dans ce cadre à se substituer aux COPsy ou à d'autres personnels.

En réalité, l'AP ne compense pas l'énorme carence de moyens dont souffre l'Éducation. C'est un cache-misère utilisé par l'administration pour pallier des besoins estimés ponctuels alors que les horaires disciplinaires ont été largement diminués et que les effectifs par classe ont fortement augmenté.

Les difficultés rencontrées par les élèves ont des causes multiples

LE SNUEP-FSU DEMANDE :

- la réintégration des heures de l'accompagnement personnalisé (AP) dans les horaires d'enseignement général et le retour à des seuils de dédoublement par discipline. Dans l'immédiat, il demande que l'AP soit recentré sur les missions de l'enseignant-e,
- le recrutement et la présence dans l'ensemble des LP, LPO... d'équipes pluriprofessionnelles renforcées (COPsy, psychologues, MGI, médecins, assistantes sociales, infirmier-es, etc.) permettant d'aider réellement et concrètement les jeunes en difficulté et le rétablissement du statut des MI-SE.

APPRENTISSAGE, DÉCENTRALISATION :

QUELLES PERSPECTIVES POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ?



Manifestation à Paris - février 2011

Impulsées par la présidence de la République et relayées par la ministre de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, de nombreuses initiatives pour développer toujours plus l'apprentissage ont été inscrites dans un texte législatif cet été.

Ces mesures tournent autour du financement de l'apprentissage, de mesures incitatives envers les entreprises, de diminutions des contraintes sur l'encadrement des apprentis, et d'autres initiatives notamment autour de l'information-orientation, des enregistrements des contrats, du statut des apprentis avec en parallèle pour que cela passe mieux, une grande campagne publicitaire sur les médias nationaux.

Les jeunes auront-ils encore le choix de leur voie de formation ? Ce n'est visiblement pas la préoccupation du gouvernement, lequel a enchaîné les plans de relance de l'apprentissage, sans d'ailleurs rencontrer le succès escompté (le mois de juillet a encore vu une forte baisse des contrats d'apprentissage), et qui passe donc cet été à la vitesse supérieure avec une batterie de mesures en faveur de cette voie de « formation ».

Avec l'adoption de la loi Cherpion, début juillet, on assiste à la relance de l'apprentissage junior dès la 4^{ème} et l'accessibilité du DIMA¹ sans condition d'âge aux jeunes ayant achevé le cycle du collège. La loi insiste sur la valorisation et le développement de l'alternance !

On aurait au moins pu espérer qu'elle ferait allusion aux bénéfices éventuels

que pourraient en retirer les jeunes qui ont choisi cette voie ! Apparemment là n'est pas la question. Il s'agit d'imposer le dogme de l'alternance sous statut de travail aux jeunes qui ne pourront pas se lancer vers des études longues, et ce par n'importe quel moyen.

Nadine Morano, ministre en charge de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, enfonce le clou fin août en annonçant trois leviers d'action pour développer les contrats d'alternance :

1. Revaloriser les formations en alternance avec la délivrance d'une carte « étudiant des métiers » qui donne droit aux mêmes avantages que la carte étudiant.
2. Encourager la mobilisation des entreprises : un système de bonus-malus est mis en place dans les entreprises de plus de 250 salariés pour augmenter le quota d'alternants de 3 à 4 % de la masse salariale. Les entreprises qui n'atteindront pas ce chiffre devront s'acquitter d'une « surtaxe apprentissage » ou d'une CSA², qui correspond à une majoration du montant de la taxe d'apprentissage. A contrario, les entreprises dont le quota d'alternants est compris entre 4 % et 6 % bénéficieront d'une prime de 400 euros par contrat et par an.
3. Développer une offre de formation de qualité et adaptée aux besoins des entreprises et des territoires dans le cadre de la signature des futures COM³ pour la période 2011-2015.

Elle précise aussi que l'État consacrera 1,75 milliard d'euros au développement

de l'appareil de formation. **Comme quoi les difficultés à trouver des financements ne sont pas les mêmes pour le privé et le public !**

On nous présente l'apprentissage comme le modèle idéal pour les jeunes et les entreprises car il permettrait une meilleure insertion professionnelle ! **Le bilan est pourtant moins idyllique que l'on voudrait nous le faire croire !**

En effet, ce système est discriminatoire : il reproduit de par la signature du contrat les inégalités constatées pour l'accès à l'emploi (globalement les filles et les jeunes issus de l'immigration et des quartiers défavorisés y sont fortement sous-représentés). On nous dit qu'il faut faire des économies car les finances de l'État sont au plus bas, or l'apprentissage, tous niveaux confondus, revient 25 % plus cher qu'un jeune scolarisé ! (Source CPFTLV). Quant à la supposée meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail, il faut relativiser cette affirmation. Pour exemple, la région Centre dont le taux d'apprentis est nettement supérieur à la moyenne nationale compte un chômage des jeunes supérieur de 1 % aux chiffres nationaux.

Mais peu importe, la raison qui veut instaurer l'apprentissage en modèle unique est plus idéologique que basée sur le bien-être et la réussite des jeunes qui ont choisi la voie professionnelle !

Toutes les mesures annoncées visent à concurrencer les formations professionnelles sous statut scolaire (le dogme libéral de la concurrence libre et non faussée

ne s'appliquerait apparemment pas dans ce cas !) et à transférer une partie des missions de formation et de son financement de l'État vers les entreprises et les régions.

L'objectif est bien le développement quantitatif coûte que coûte de l'apprentissage et tous les moyens sont bons !

Pendant de nombreuses années, les gouvernements successifs et les régions ont tenté d'améliorer les formations par apprentissage. En vain. La formation sous statut scolaire est restée, malgré les moyens octroyés à l'apprentissage, plus performante, plus équitable et plus sûre pour les élèves.

L'effort porte maintenant sur la casse de l'enseignement professionnel public, confronté à une batterie de contre-réformes (lycée des métiers, mixage des publics et des parcours, suppression du BEP, Bac Pro 3 ans...) et la baisse constante de ses moyens humains et matériels. Cela permettra peut-être d'effacer les différences entre les deux systèmes en nivelant par le bas !



Ce n'est pas étonnant de la part de ce gouvernement. Par contre, il est plus surprenant que les régions adhèrent au développement de l'apprentissage, faisant semblant de ne pas s'apercevoir que le gouvernement se décharge ainsi sur elles de la formation et de l'insertion de jeunes exclus de l'Éducation nationale, faute de place pour les accueillir tous.

Plus étonnant encore, ces mêmes régions appellent de leurs vœux un acte III de la décentralisation.

Alain Rousset, président socialiste de l'ARF⁴ déclare qu'« *il faut aller jusqu'au bout des compétences transférées* » en faisant vite rentrer dans le giron des régions le « *dernier carré* » des services déconcentrés que l'État conserve, notamment en matière de développement économique et de formation professionnelle ». Et donc « *prendre la tête de services régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation* ».

La suite de la déclaration lève toute ambiguïté : « *L'ARF préconise aussi le transfert complet de la compétence qu'exerce l'État sur les lycées professionnels et agricoles. Celui-ci renoncerait également à intervenir dans l'apprentissage et la carte des formations professionnelles* ».

« *Les documents stratégiques des Régions comme les schémas dessinés pour les infrastructures de transports, la formation professionnelle ou le développement économique, doivent avoir valeur prescriptive et non plus prédictive* ».

Les Régions souhaitent de nouvelles compétences : « *un grand service public de l'orientation, de l'emploi et de la formation professionnelle* » et à ce titre, **obtenir la responsabilité de la carte des formations initiales professionnelles à la place des autorités académiques**. Enfin, elles revendiquent un pouvoir normatif afin **d'adapter la législation à leur territoire**.

Le SNUEP-FSU exprime son désaccord avec ces orientations au moment où les services public de la formation et de l'emploi sont percutés par les actuelles politiques de l'État : **RGPP, démantèlement du service public d'Éducation et d'orientation**.

Le SNUEP-FSU a dénoncé la RGPP, tout comme la réforme des collectivités territoriales inspirée par la même politique de destruction des services publics et de mise en concurrence des territoires et des citoyens.

Par ailleurs, le SNUEP-FSU est opposé à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées, qu'aucun mécanisme de péréquation financière digne de ce nom n'a été mis en place et qu'aucun réel bilan de la décentralisation actuelle n'a été fait.

Cette nouvelle étape se traduirait par un désengagement de l'État dans la formation professionnelle initiale des jeunes et ouvrirait la voie à la privatisation comme on le voit avec l'AFPA.

Le SNUEP-FSU a également été le premier à dénoncer les dangers du développement de l'apprentissage pour les jeunes et à terme pour le service public d'enseignement professionnel lui-même.

Le gouvernement et les régions nous parlent d'égalité des chances, nous préférons l'égalité des droits pour les jeunes à choisir leur parcours de formation !

Le SNUEP-FSU a d'autres ambitions pour l'enseignement professionnel. Nous avons d'ailleurs été à l'initiative d'un appel⁵ intersyndical pour la défense

de l'Enseignement professionnel public et laïque en juin dernier. Il y était demandé l'arrêt du développement de l'apprentissage et des mesures le favorisant outrageusement au détriment des formations scolaires en LP, SEP, SEGPA et EREA, l'abandon du DIMA et du mixage des publics dans les classes, l'arrêt des suppressions de postes et une relance ambitieuse des formations sous statut scolaire.

Nous y rappelions notre attachement au statut de fonctionnaire d'État pour les personnels enseignants et d'éducation et demandions que les référentiels et programmes soient remis à plat et clairement définis.

Dans ce contexte les élections professionnelles en octobre revêtiront une importance particulière.

Voterez-vous pour des organisations syndicales favorables aux réformes en cours qui réduisent de jour en jour la place du service public et/ou qui ont refusé de signer l'appel pour la défense de l'EP comme le SNETAA-FO, le SGEN-CFDT ou l'UNSA ?

Le SNUEP-FSU n'a qu'un objectif : redonner à l'Enseignement professionnel public sous statut scolaire une place prépondérante dans la formation des jeunes.

Gilles Pellegrini

⁽¹⁾ Dispositif d'initiation aux métiers en alternance

⁽²⁾ Contribution supplémentaire à l'apprentissage

⁽³⁾ Contrats d'objectifs et de moyens

⁽⁴⁾ Association des régions de France

⁽⁵⁾ Consultable sur www.snupef.fr/circulaire/infos_167/snupefinfos167.pdf

Du 13 au 20 octobre

**votez
et faites voter
SNUEP-FSU**



PARTIE 1 : À RENVoyer AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2011-2012 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

**Retourner cet imprimé au SNUEP-FSU
en y joignant obligatoirement :**

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
 le bulletin d'adhésion

**POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT,
MERCİ DE REMPLIR CETTE PAGE
DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

COMpte À DÉBITER

_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	N° de compte	Clé

Date : _____ Signature : _____

Je soussigné-e _____

autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever en 3 fois la somme de _____ € soit pour chaque prélèvement _____ €

Ces prélèvements s'effectueront le 5 des mois suivants novembre 2011, janvier 2012, mars 2012.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend directement avec le SNUEP-FSU.

- Écrire « lu et approuvé »
 Dater et signer

DÉSIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
12 RUE CABANIS
75014 PARIS**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

**PARTIE 2 : À RENVoyer À L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE****AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT**

Numéro national d'émetteur

486091

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

COMpte À DÉBITER

_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	N° de compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
12 RUE CABANIS
75014 PARIS**

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER



ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2011-2012

(à partir du 1^{er} octobre 2011)

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2012

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :

SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-e-s.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte :

Lieu-dit :

N° rue, bd :

Boîte Postale, Cedex :

Code postal : COMMUNE :

Tél : Fax :

Portable :

Mail :

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) 66% de votre cotisation est déductible des impôts

Correspondant local (CL) (100% si frais réels)

COTISATIONS DES PLP ET CPE								
Sans traitement : 27 €								
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €								
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement								
Ech.	Métropole		La Réunion		N ^{os} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1		129		174		20 763		138
2		147		198		23 628		156
3	108	156	144	210	17 184	25 059	117	168
4	114	168	153	228	18 258	27 207	123	180
5	120	180	162	243	19 332	28 998	129	192
6	123	192	165	258	19 689	30 786	132	204
7	129	204	174	276	20 763	32 934	138	219
8	138		186		22 194		147	
9	150		201		23 985		162	
10	159		216		25 776		171	
11	174		234		27 924		186	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP	96 €	PLP H.C	108 €		
RETRAITÉS DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP	129 €	PLP H.C	144 €		
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP	11 457	PLP H.C	12 888		

ACADÉMIE (au 01/09/2011) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CEP CI Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/11 : _____ Depuis le : ____/____/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE : _____

À titre provisoire
ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE : _____

Étab. d'exercice
Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :
n°
n°
n°

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

- Prélèvement* (sur banque métropolitaine)
- Renouvellement prélèvement*
- Chèque -s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____

Notre système éducatif est en danger, au niveau européen ce n'est pas un domaine protégé ainsi qu'au niveau national, à cause de la RGPP et du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les prochaines années seront cruciales pour l'avenir de nos professions. Les personnels des établissements professionnels particulièrement visés doivent montrer leur implication en participant massivement aux élections professionnelles. Et ainsi démontrer leur volonté de promouvoir un service public d'éducation de qualité, et à défendre le paritarisme.

Les candidat-es de la liste SNES-SNUEP-FSU s'engagent à défendre la spécificité du métier CPE pour que le cœur du métier reste le suivi des élèves au sein de l'équipe pédagogique.

SNES et SNUEP-FSU refusent que les CPE soient intégrés dans le corps des personnels de direction.

SNES et SNUEP-FSU réclament :

- le respect des 35 heures toutes tâches comprises,
- la suppression des permanences de petites vacances,
- la création d'un corps spécifique d'inspecteurs,
- le rétablissement de l'étiquetage des postes logés lors du mouvement intra-académique.

SNES et SNUEP-FSU s'opposent à la politique ministérielle, multipliant les expérimentations, les régimes spécifiques et autres réformes : internat d'excellence, programme ÉCLAIR, préfets des études, médiateurs de la réussite scolaire, Équipes Mobiles de Sécurité, Établissements de Réinsertion Scolaire, nouvelles sanctions disciplinaires...

Les besoins de prise en charge des élèves explosent avec un nombre croissant d'élèves en difficulté : 230 000 jeunes sortent sans qualification, carences éducatives (multiplication des situations familiales complexes). Comment faire face aux besoins quotidiens de lutte contre l'absentéisme, de médiation, de concertation, de soutien scolaire, d'accompagnement personnalisé, de suivi spécifique, décrochage scolaire, d'études surveillées, d'aide aux devoirs, de surveillance, d'ouverture culturelle, d'éducation à la

citoyenneté, de contribution au projet d'établissement, d'élaboration de projet vie scolaire, d'animation de la vie lycéenne, etc. ?

Le ministère nous explique régulièrement que le nombre d'élèves baisse pour justifier sa politique de suppression de postes mais nous constatons tous les jours que la charge de travail a augmenté pour chacun d'entre nous ! Voilà la réalité du terrain. Le ministère nous demande sans cesse de faire plus sans moyen humain ou financier, cette situation est inacceptable.

SNES et SNUEP-FSU souhaitent l'excellence et la sécurité pour tous les élèves et tous les personnels.

SNES et SNUEP-FSU demandent que l'éducation redevienne une priorité nationale, pour cela il réclame un recrutement immédiat :

- d'un CPE pour 250 élèves, un en plus en cas d'internat,
- d'AED,
- d'enseignant-es,
- d'assistant-es sociaux,
- de C.O.P,
- d'infirmier-es.

Pour que ces personnels qualifiés soient présents en nombre dans tous les établissements.

Patrice Mendy



ELECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION
 SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011
 Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,
 syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire
8 titulaires, 8 premiers suppléants, 8 deuxièmes suppléants

Hors classe

- | | |
|----------------------------|--|
| 1. Mme BALESTRAT Pascale | Lycée Marcelin Berthelot, Châtellerault (86) |
| 2. M. OGIER-COLLIN Bernard | Collège Le Guillon, Le Pont-de-Beauvoisin (38) |
| 3. M. DELCOURT Jean-Marc | Lycée Jean Michel, Lons-le-Saunier (39) |

Classe normale

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Mme HÉRAUT Valérie | Lycée Jean Perrin, Rézé (44) |
| 2. M. BOURGEOIS Guy | Lycée Val de Murigny, Reims (51) |
| 3. Mme SAMOUILLE Carole | LP Leau, Marseille (13) |
| 4. Mme KERREST Sandra | Lycée Paul Éluard, Saint-Denis (93) |
| 5. M. MENDY Patrice | Lycée La Fayette, Champagne-sur-Seine (77) |
| 6. Mme GOURBIER Catherine | Lycée Marie Curie, Tarbes (65) |
| 7. M. BARBAZANGES Jean-Marie | Lycée Pierre Corneille, Rouen (76) |
| 8. Mme DUBOIS Sabrina | Collège Nelson Mandela, Hérouville-St-Clair (14) |
| 9. M. NAOUA Youcef | Lycée Maxence Van Der Meersch, Roubaix (59) |
| 10. M. BADER Patrick | Lycée Jean-Pierre Vernant, Sèvres (92) |
| 11. M. ZAMI Alfred | Lycée Chaplin Becquerel, Décines-Charpieu (69) |
| 12. M. LELARGE Olivier | LP Jeannette Verdier, Montargis (45) |
| 13. M. EDLINE Gaël | Collège Charles Brochen, Pontrieux (22) |
| 14. Mme GRELLIER Natacha | Collège du Servois, La Chapelle en Serval (60) |
| 15. Mme PASQUIER Natacha | SEP, Lycée G. Brassens, Neufchâtel-en-Bray (76) |
| 16. M. LEDUC Jean-Christophe | Lycée Jean Lurçat, Bruyères (88) |
| 17. Mme LE PENVEN-DUVAL | Brigitte Collège Gambetta, Paris (75) |
| 18. M. LEYRAT Philippe | Collège Joliot Curie, Aubière (63) |
| 19. Mme ROHOF Marie-Catherine | Collège Olympe de Gouges, Vélignes (24) |
| 20. Mme BELLIN Marie-Alice | LP Georges Guynemer, Uzès (30) |
| 21. M. MORIN Olivier Maximin | LP Patu de Rosemont, Saint Benoît (974)20 |

Directrice de la publication :

Marie-Caroline GUERIN
 N° CP : 1213 S 05844 – ISSN : 1762-2808

PAO : Ivania Provost

Collaboratif : JS Bêlorgey, Isabelle Lauffenburger

Illustrations :

JS Bêlorgey, N. Duveau, MC Guérin

Imprimerie : SIEP - ZA Les Marchais

77590 Bois-le-Roi

Régie publicitaire :

COM D'HABITUDE PUBLICITÉ: 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

1 euro.

Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 3 200 établissements scolaires.



le Bac de comptoir

Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le **Pack Ecole Batribox**, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à plus d'un million d'élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 100 tonnes de piles et de batteries ont été collectées via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



les Minis Batribox

Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.

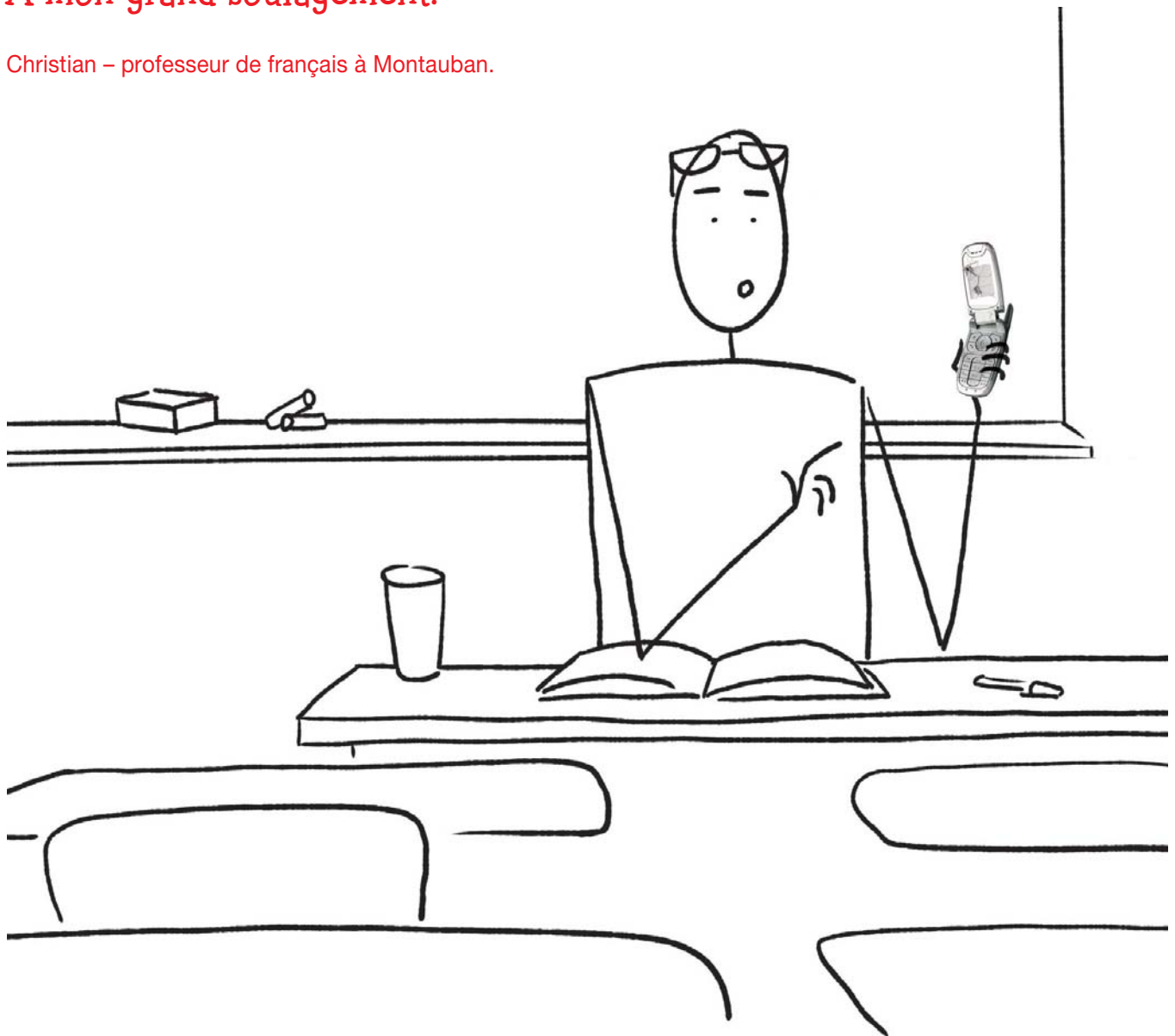


le Batritube

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT.